

DÉCISION N° DIR-2022-022

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME VIVIANE ROUDAIRE

Le Directeur de l'établissement Public national de La Réunion,

Vu le Code de l'Environnement notamment en ses articles I-.331-10, R.331-34 et R.331.35,

Vu le Décret 11 02007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en date du 09 Mai 2017 attribuant à Monsieur Jean-Philippe DELORME la fonction de Directeur de l'établissement Parc national de La Réunion à compter du 05 Juin 2017,

Vu la délibération n° CA-R-2016-017 du 30 novembre 2016 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Directeur d'établissement,

DÉCIDE

Article 1:

Délégation de la qualité d'ordonnateur est donnée à Madame Viviane ROUDAIRE, Secrétaire Générale Adjointe de l'établissement Parc national de La Réunion ; pour valider l'ensemble des documents et actes budgétaires, notamment .

- la certification des services faits,
- les demandes de paiements, toutes natures de dépenses confondues et sans limitation de montant,
- les titres de recettes, toutes natures de recettes confondues et sans limitation de montant.

Article 2:

Délégation de signature est donnée à Madame Viviane ROUDAIRE, Secrétaire Générale Adjointe de l'établissement public Parc national de La Réunion, pour l'ensemble des correspondances et documents afférents à :

- la gestion du personnel et des ressources humains, à l'exclusion des contrats de travail et ordres de missions hors département,
- l'engagement des dépenses et la signature des engagements juridiques dans la limite de 20.000€,
- la signature des conventions dont l'incidence financière est inférieure à 20.000€,



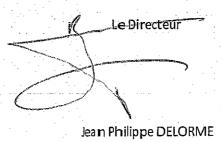


Article 3:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean Philippe DELORME, Directeur de l'établissement Parc national de La Réunion, de Monsieur Paul FERRAND, Directeur Adjoint de l'établissement Parc national de La Réunion, de Monsieur Yannick PRUVOST, Secrétaire Général de l'établissement Parc national de La Réunion, délégation est donnée à Madame Viviane ROUDAIRE, Secrétaire Générale Adjointe, à effet de signer, tous les actes, courriers et ampliations afférents au fonctionnement et à l'exécution des missions de l'établissement.

Fait à la Plaine des Palmistes, le

0 4 MARS 2022



Date de Publication	07/03/	2022	
Date d'affichage			
Date de retrait			

Diffusion et publication :

- Intéressé
- Agent Comptable
- Contrôleur financier
- Services et secteurs
- Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion-Affichage (2 mois)

